PROJET PEDAGOGIQUE
2025-2026
Local Jeunes 11-17 ANS
«Espace Cap Loisirs Jacques-Bébin»

SOMMAIRE

I. PROJET EDUCATIF .....

II. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE….....

III. OBJECTIFS GENERAUX ET MOYENS MIS EN PLACE…….

IV. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE… .....

V. LES ANIMATIONS .....

VI. EVALUATION……

I. PROJET EDUCATIF

Rappel des valeurs de l'association :

Les missions et activités de l'association Cap à Cité s'inscrivent dans une démarche d'Education populaire.

La définition retenue par Wikipédia pour ***« Education populaire »*** est : *« L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. »*

Souvent, on évoque la difficulté à définir l'éducation populaire. Il convient d'identifier que la difficulté n'est pas tant conceptuelle que liée à la diversité des actions et des modes d'actions.

De plus, l'éducation populaire a des origines plurielles et elle est constituée de plusieurs courants éducatifs.

La Charte de l'éducation populaire (2005) rappelle l'importance de la pédagogie comme **« art de s'éduquer par soi-même avec d'autres » Les principes de l'Education Populaire sont fondés sur différentes valeurs qui sont également celles de l'association :**

(PROJET EDUCATIF A RETROUVER EN DETAIL DANS LA RUBRIQUE DOCUMENT DU PORTAIL FAMILLE)

Les grandes intentions de l'association Cap à cité

- Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative
- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle et solidaire
- Favoriser l'épanouissement des enfants en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles, artistiques et sportives et à une ouverture européenne et internationale
- Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des moments de formation tout au long de la vie
- Accompagner les jeunes dans la mise en place de projet les rendant autonomes et acteurs de leurs loisirs

Les objectifs pédagogiques de l'association Cap à cité

- Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction en tant que citoyen
- Cultiver l'ouverture au monde et la curiosité de l'Autre
- S'inscrire dans une perspective de coéducation
- Renforcer la cohésion sociale
- Contribuer à l'éducation au développement durable

II. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- **ORGANISATEUR :** Association Cap A cité
- **Agrément JEP :** Du 30 nov 2009 : N° 22jep151
- **Habilitation DJSCS :**
  - ✓ Périscolaire (Mercredis, Samedis et occasionnellement les vendredis soir) : n° 0220124AP000223-E01
  - ✓ Accueil de loisirs (vacances) : n° 0220124CL000223
- **LIEU :** 8, allée du stade, Espace « Cap loisirs Jacques Bébin » 22680 Binic/Etables-Sur-Mer
- **TYPE :** Accueil Collectif de Mineurs 11/17 ans
- **HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC:**

✓ Périodes scolaires : Mercredi : 13h-18h / Samedi : 13h30-18h30
✓ Vacances scolaires : Du lundi au vendredi : 13h30-18h30
✓ Des horaires aménagées en fonction du programme : - Sorties à la journée de 9h à 18h
- Soirées de 18h30 à 23h30

- **Modalités d'inscription :**

Inscription administrative

L'accueil Collectif est ouvert à tous les jeunes à partir de la 6ème jusqu'à ses 17 ans révolus.
Et dans la logique de « la Passerelle », durant l'été, les enfants de CM2 qui vont rentrer en 6ème.

La demande d'inscription de l'enfant est faite par les ou le responsable(s) légale du jeune directement sur le portail famille après avoir complété l'ensemble des champs obligatoire (fiche famille, fiche de renseignement, fiche sanitaire, vaccins, etc.)

L'adhésion est valable du 1er Juillet au 30 Juin de l'année suivante et elle est de 25€

Les Locaux

Salle principale :

Les jeunes sont accueillis à l'espace jeune, au sein du bâtiment Cap Loisirs Jacques Bébin. Ce local dispose :
- D'un baby-foot
- D'un billard
- D'une table de ping-pong
- D'une télé et d'une console de jeu

- De canapés
- D'un espace musique (Piano, guitare, djembé)
- D'un jeu de fléchette
- D'une borne d'arcade
- De jeux de sociétés
- Etc.

Equipements annexes :

La commune est équipée de structures qui permettent aux jeunes de pouvoir pratiquer des activités sportives variées

- Salle omnisports
- Dojo
- Terrain de foot
- Skate-Park
- Terrain de BMX
- City-stade

Le public préadolescent et adolescent

- **La place du jeune**

L'adolescence est une période complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi, vis- à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations. Les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.
L'espace jeune 11-17 ans participe à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Aux côtés de l'école et de la famille, il est complémentaire dans son développement, et permet de construire des relations différentes avec la commune, l'école et d'autres structures. C'est un lieu d'activités, de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Chaque jeune peut participer s'il le désire à la mise en place d'une ou plusieurs activités. A chaque fin d'activité et à la fin de la journée, le jeune aide l'animateur au rangement du matériel et des locaux.

- LE PREADOLESCENT 11-12 ANS

Le préadolescent 11-12 ans se caractérise par un triple développement : physique, intellectuel et moral qui permet l'épanouissement de sa personnalité.

- L'ADOLESCENT 13-17 ANS

C'est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période de transition qui se rallonge. Tout est bouleversements : aussi bien du côté psychique, physique, affectif et intellectuel. Le jeune adolescent est souvent en quête d'identité. En France, on détermine l'âge de l'adolescence à 11 ans.

Pour l'animateur : il doit élaborer des activités et jeux spécifiques, plus techniques, plus sportifs. Il faut permettre au jeune d'avoir des responsabilités, de pouvoir émettre des jugements, des critiques. Le rendre plus autonome tout en ayant le respect des règles de vie du groupe. Privilégier les jeux collectifs et sportifs. Il faut avoir un sens du dialogue et une grande capacité d'adaptation. Il faut les surprendre pour les captiver.

Le rôle de l'animateur

- Participer à l'élaboration du programme d'activités
- Etre capable de gérer ses capacités et ses limites
- Etablir le dialogue et favoriser les échanges avec les jeunes et leurs familles
- Valoriser les jeunes au travers des activités et les amener vers une prise d'initiative
- Etre à même d'anticiper
- Ne pas négliger la sécurité physique mais aussi affective du jeune
- Etre un repère sur qui le jeunes puisse compter, en étant disponible, à l'écoute
- Etre valeur d'exemple
- Etre capable de prendre des initiatives
- Mettre en place des activités adaptées en prenant en compte les rythmes et capacités du jeune
- Etre capable de prendre en compte les remarques et de se remettre en question
- Avoir l'esprit d'équipe, se soutenir et s'aider entre animateurs
- Etre capable de s'autoévaluer

III. OBJECTIFS GENERAUX

- **FINALITES EDUCATIVES**

✓ **Favoriser le respect, la tolérance, la citoyenneté et l'émancipation des jeunes**

✓ **Favoriser la découverte de l'environnement**

✓ **Elargir les connaissances du jeune, ses pratiques et l'amener à découvrir de nouvelles activités**

✓ **Permettre au jeune d'être accueilli dans un cadre sécurisant**

✓ **Faciliter l'intégration de nouveaux jeunes**

OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN PLACE

Favoriser le respect, la tolérance, la citoyenneté et l'émancipation des jeunes	Mettre en place des règles de vie et un règlement intérieur et veiller à son application
	Investir le jeune sur le respect des locaux (matériel, ménage, etc.)
	Permettre à chacun de s'exprimer, de soumettre ses idées, afin que chacun trouve sa place
	Créer une cohésion de groupe avec la mise en place de jeux de coopération et de sports collectifs
	Intégrer et impliquer le jeune quelque-soit son origine socio-culturelle
	Accompagner le public pour l'amener à grandir par des projets de **prévention des conduites à risques,** intervention de spécialistes dans les addictions aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, téléphone portable…) à la cigarette, l'alcool, les drogues… **En lien avec notre Point Info Jeunes.**
Favoriser la découverte de l'environnement	Découvrir la commune dans laquelle il vit en mettant en place des activités extérieures
	Avoir une démarche éco-citoyenne avec la mise en place du tri sélectif au local jeunes mais aussi en séjour
	Emmener le jeune vers la découverte d'un nouvel environnement en proposant des sorties
Elargir les connaissances du jeune, ses pratiques et l'amener à découvrir de nouvelles activités	Proposer des activités originales
	Découvrir de nouveaux sports
	Découvrir de nouvelles traditions
	Proposer des sorties culturelles
Permettre au jeune d'être accueilli dans un cadre sécurisant	Instaurer un climat de confiance et d'écoute en favorisant le dialogue
	Construire un lieu « repère » pour le jeune en l'impliquant dans l'aménagement et la décoration du local
	Prendre en compte les difficultés de chacun
Faciliter l'intégration de nouveaux jeunes	Organiser des jeux de connaissances
	Prendre des jeux collectifs et de coopération pour tisser des liens entre les jeunes
	Etre garant du respect et du langage entre eux
	Faciliter la liberté d'expression

- **L'HYGIENE, LA SANTE**

Objectifs, moyens et règles

Adapter le fonctionnement de l'accueil aux normes d'hygiène et de santé pour tous

Hygiène corporelle : les temps de la journée étant ponctués par des changements de lieux, d'environnement, implique une hygiène corporelle de base évidente et par une propreté des locaux irréprochable. Les animateurs seront vigilants.

Tabac : Interdiction de fumer dans l'enceinte du bâtiment.

Alcool : Interdiction d'alcool sur la structure.

Drogue : Interdiction de toute forme de stupéfiants sur la structure. (*Détention et ou consommation un rappel à la loi sera verbalisé avant toutes sanctions)*

Sexualité : Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons **tous** avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil sur la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure.

Portable : les portables sont tolérés pour les adolescents (sous leur responsabilité) Les animateurs feront preuve de vigilance et instaureront avec les jeunes les règles d'utilisation.

Les repas : **Lors de sortie sans repas :** pique niques à apporter par les jeunes.

Lors de sortie avec repas : Celui-ci sera pris auprès d'un prestataire extérieur (Restaurant, Traiteur,…)

Lors de soirée : Les repas seront élaborés en commun avec les jeunes dans le respect des normes d'hygiène en vigueur.

- **LES RELATIONS AVEC LES PARENTS**

Les parents sont accueillis par la direction ou par l'équipe d'animation lorsqu'ils accompagnent leur enfant, sur RDV, à l'improviste…

Nous rencontrons que rarement les parents à l'espace jeunes alors il est très important de soigner la communication, avec eux, sous d'autres formes :

Par mail, réseaux sociaux, téléphone, affichage etc… afin d'informer de la vie de la structure et de l'association dans son ensemble.

IV. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

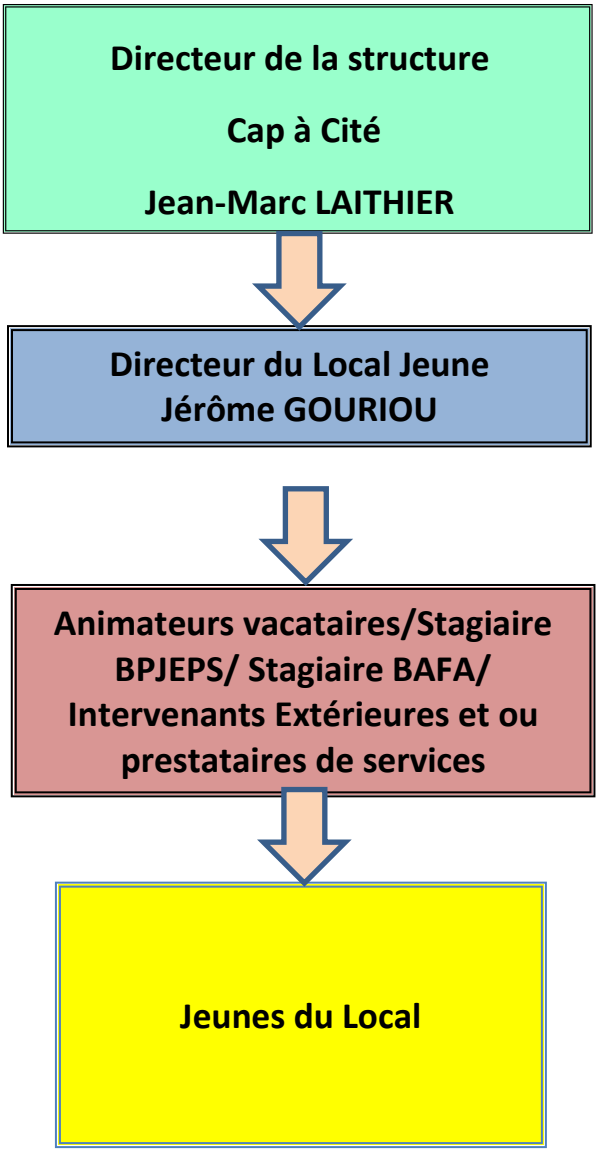

V. LES ANIMATIONS

La structure :

Un programme d'animation est mis en place sur la structure. Le programme a été élaboré afin de pouvoir répondre aux objectifs cités ci-dessus.

Les soirées :

Tout au long de l'année, des soirées sont proposées aux jeunes à une fréquence de deux par mois au sein de la structure et/ou en extérieur. Les jeunes seront à récupérer par leur représentant légal au Local Jeunes.

Les séjours :

Des séjours seront proposés en parallèle du Local Jeunes. Ces séjours auront des thèmes différents.

- ✓ Vacances d'hiver
- ✓ Vacances de printemps
- ✓ Vacances d'été
- ✓ Vacances d'Automne

Journée type	
13h/13h30-14h	Accueil libre
14h-16h	Temps d'activité du programme
16h-16h30	Goûter (optionnel à 2€)
16h30-18h30	Accueil libre

Liaison Centre de loisirs / Local ados (Valable uniquement l'été)

Objectifs Pédagogiques :

- Permettre une transition entre les deux structures d'accueil.
- Evoluer sur une structure différente.
- Donner de l'autonomie à l'enfant.

Public : Les enfants en CM2 qui sont susceptibles d'entrer en 6ème l'année prochaine.

Actions : Liaison avec l'ALSH

Cette liaison permet aux jeunes de CM2 de bénéficier d'un accompagnement sur l'ensemble de la journée en étant pris en charge le matin au sein du centre de loisirs avec le repas de prévu. Puis en début d'après-midi d'être pris en charge par les animateurs du local ados pour pouvoir profiter avec des jeunes de leur âge.

Les inscriptions pour la liaison sont obligatoire et à faire sur le portail famille :

- Matin + repas au centre de loisirs
- Après-midi avec ou sans goûter au local ados

VI. EVALUATION

Evaluation :

Le projet pédagogique est disponible sur le portail famille.

L'évaluation est indispensable au sens que l'on veut donner au projet.

Toutes les actions sont évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles sont adaptées au projet, au public et dans quelle mesure.

Un bilan est établi après chaque vacance scolaire, ce qui permet de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, pour voir si on a répondu aux demandes des jeunes ainsi qu'aux objectifs du projet pédagogique.

Au niveau de l'équipe : en mettant en place une réunion hebdomadaire qui permet d'ajuster les animations, prévoir la logistique et d'anticiper les problématiques.

Une réunion est également mise en place en fin de séjour afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.